



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Les Services de l'Etat en Dordogne
Direction départementale des Territoires



VALLÉE DE LA VEZÈRE




EXTRAIT CARTOGRAPHIQUE

du Plan de Prévention du Risque Inondation
(Révision approuvée par arrêté préfectoral le 20 décembre 2000)

COMMUNE DE LA FEUILLADE

Echelle 1 : 10 000

Attention, il s'agit d'une cartographie informative.
Pour tout renseignement officiel et précis, consulter
le PPR disponible en mairie, préfecture et sous préfecture.

-  ZONE ROUGE : secteurs exposés à un risque fort, par principe inconstructible pour les constructions neuves.
-  ZONE BLEUE : secteurs où l'intensité du risque est moyenne, constructible sous certaines conditions.
-  ZONE BLANCHE : non représentée, car très faible probabilité des risques, aucune mesure de prévention.

